

Consignes pour la passation des épreuves de la « Course aux nombres »

Calendrier pour la passation des épreuves : Du 17 au 24 mars 2018 pendant une séance de mathématiques.

Consignes de passation

- Le seul matériel autorisé sur la table est le stylo (le portable est dans le sac) !
- ***Le surveillant prévient les élèves qu'ils ne sont pas autorisés à écrire des calculs intermédiaires ou des calculs posés au brouillon (ou sur la table) : seules les cases devant contenir les résultats des calculs devront être renseignées.***
- Le surveillant distribuera les sujets avec interdiction de les retourner. L'élève renseignera la première page du sujet avec son nom, prénom et classe.
- Le surveillant veillera au respect du temps imparti (9 minutes) et préviendra les élèves 15 secondes avant la fin de l'épreuve.

Consignes de correction

- La présence d'un calcul intermédiaire est sanctionnée par la note 0 à la question.
- La note attribuée à une question est soit 0, soit 1. En cas d'incertitude, l'équipe enseignante a toute latitude pour décider de l'attribution du point ou non.